



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
du Centre Communal d'Action Sociale  
Ville de MOUY (60250)

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le

ID : 060-266004365-20260205-DELIB0326-DE

S'LO

CCAS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 février 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
9	6	8

L'an deux mil vingt- Six, le **Lundi 2 février Avril** à 09h30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mouy, convoqué le 29 janvier 2026 s'est réuni au CCAS, sous la présidence de Monsieur Philippe TERRIER, Président du C.C.A.S.

Présents
Messieurs TERRIER, LTEIF, Mesdames SEBIH, DEXTRE, RIVIERE, PATOUX
Absente
Mme MOREL

Absentes Excusées
Mesdames ROMIEU et LACROIX

Pouvoirs
Mme ROMIEU ayant donné pouvoir à Mme PATOUX Mme LACROIX ayant donné pouvoir à Mme RIVIERE

OBJET
Ouverture par anticipation de crédit d'investissement

OBJET
Acte rendu exécutoire après dépôt à la Sous-Préfecture de Clermont le Et publication ou notification du

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 1612-1

Vu la nécessité de prendre des mesures pour permettre au CCAS de faire face aux dépenses d'investissement avant l'adoption du budget de l'année 2025

Vu le rapport du Président, expliquant les besoins et la nature des dépenses urgentes ;

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

❖ **Autorise** l'ouverture de crédits pour dépenses nouvelles, avant l'adoption du budget primitif de l'année 2026, des dépenses nécessaires à l'investissement au CCAS, dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au titre des dépenses réelles au budget 2025, soit ici dans la limite de 2000,00 €.

❖ **Approuve** l'ouverture des crédits nécessaires pour l'exécution des dépenses d'investissement

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles :

Article 21848 : Autres matériels de bureau et mobiliers

2 000,00 €

**Ampliation** de la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-Préfète de CLERMONT, à Madame La Directrice du Centre Communal d'Action Sociale, à Madame le Receveur Municipal de la ville de Saint-Just-En-Chaussée pour exécution et publiée conformément à la législation et réglementation en vigueur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Fait à Mouy le 03/02/26

N° 03 / 26

Le Président du C.C.A.S.  
Philippe TERRIER

Maire de Mouy

